

VOS DÉCLARATIONS

- Vous êtes âgé d'au moins 14 ans
- Votre véhicule électrique est un modèle de série, n'excédant pas 4kW.
- Vous n'avez pas été responsable de plus d'un sinistre matériel responsable sur les 36 derniers mois.
- Au cours des 36 derniers mois, vous n'avez pas été résilié par un autre assureur pour sinistre, alcoolémie, stupéfiants, fausse déclaration, ou non paiement.
- Vous n'avez pas été traduit, dans les 36 derniers mois, devant un tribunal répressif suite à un accident ou conduite sous l'empire d'un état alcoolique, ou sous l'emprise de stupéfiants, ni devant une commission ayant entraîné une suspension de permis de conduire de 2 mois ou plus.
- Vous ne donnez pas votre véhicule électrique en location.
- Nous ne garantissons pas votre véhicule électrique pendant toute compétition sportive. (course, essai, démonstration).
- Contrat non soumis à la clause Bonus/Malus.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Faculté de renonciation: Article L112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités ». Définition jurisprudentielle du démarchage : « Est considéré par la jurisprudence comme conclu par voie de démarchage le contrat par lequel le client a été invité par contact téléphonique, courrier ou prospectus personnalisé ou non, à se déplacer sur un lieu de vente en vue de sa conclusion ».

Modèle de lettre de renonciation: [A recopier et envoyer à ARCA, 11 Boulevard Foch, 51100 REIMS, en cas de renonciation, si le contrat a été conclu suite à démarchage].

« Je soussigné(e) __, demeurant __, renonce à mon contrat N° __ souscrit auprès de la compagnie __, conformément à l'article L112-9 du code des assurances.

J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis la date d'effet du contrat ».

RÉCLAMATION

En cas de difficultés ou de litige avec sa compagnie d'assurance, l'assuré dispose de plusieurs possibilités, après avoir formulé sa demande ou son désaccord, par écrit, à son interlocuteur habituel. En tout premier lieu, il doit adresser une réclamation à la compagnie, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat d'assurance doit mentionner le service compétent, au sein de la société, pour traiter les litiges et réclamations provenant des assurés. Il peut être utile, dès ce stade, de se faire assister par une association de consommateurs.

Si le désaccord persiste, l'assuré a le choix entre:

- Faire appel à la médiation

- Adresser une réclamation au Bureau des Relations avec les Assurés (BRA) de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cx09).

- Contacter la DGCCRF, pour les infractions qui relèvent de son champ de compétences, à savoir principalement l'abus de faiblesse, la publicité mensongère ou la tromperie. Enfin, si l'assuré n'obtient toujours pas satisfaction, il lui reste la possibilité de saisir les tribunaux, seuls compétents pour trancher souverainement les litiges.

CACHET DE L'APPORTEUR

ARCA Assurances, SARL de Courtage en Assurances, capital 100 000 € RCS REIMS : B 382804961. Garantie financière et assurance responsabilité civile conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR 4, Place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cx09. ORIAS n° 07 002 969 (www.orias.fr). Devant les difficultés rencontrées pour assurer votre véhicule, nous avons interrogé les principales compagnies intervenant sur le marché français. De cette recherche découle le produit que nous vous proposons aujourd'hui.



11 Boulevard Foch
51100 REIMS
Tél. : 03 26 89 51 16
Site Internet : www.arca-assurances.fr
E-mail : contact@arca-assurances.fr



Document non contractuel.

ASSURANCES

VÉLO ÉLECTRIQUE

Coupon de souscription d'assurances Vélo électrique

1 SOUSCRIPTEUR

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Né(e) le

Profession Tél.

E-mail

2 AUTRE CONDUCTEUR DÉSIGNÉ

(si achat en multipropriété)

Nom Prénom

Né(e) le

Permis n°

Date d'obtention

4 VOTRE VÉHICULE ASSURÉ

Marque/Type/Modèle

N° de série

Valeur

Usage

Date de mise en circulation

3 COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À LA FORMULE CHOISIE - TARIF TTC 2024

TARIF RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES TRADITIONNELLES					Garanties et franchises régies par les dispositions particulières et les dispositions générales Allianz Pleins Phares COM00309
Catégorie véhicule	Formules		Particuliers	Entreprises	
Mini Scooter, Tricycle, Vélo	F1	Responsabilité Civile, Défense Civile et Insolvabilité. Défense Pénale et Recours	☐ 112,00 €	☐ 146,00 €	
	F2	F1 + Dommages Collision (avec tiers identifié) Catastrophes Naturelles et Technologiques, Attentat.	☐ 203,00 €	☐ 259,00 €	

ATTENTION : impossibilité de souscrire LES FORMULES F2 DANS LES DÉPARTEMENTS : 13, 20, 77 ET 93.

FRANCHISE sur formule F2, DOMMAGES collision : 15 % des dommages subis avec un minimum irréductible de 250 €.

FRANCHISE Catastrophes Naturelles : 380 €.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU VERSO

- Formule F2 : Indemnisation maximum de l'assureur à 2500€.
- Conformément à la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant sur tout fichier à l'usage de la compagnie.
- Toute omission, inexactitude ou fausse déclaration pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (art L113.8 et L113.9 du Code des Assurances).
- Les garanties sont souscrites auprès d'Allianz IARD**,
1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La défense cedex.

**Société soumise au contrôle de l'ACPR 4, Place de Budapest -
CS 92459-75436 PARIS Cx09.

5 COTISATION À RÉGLER

Tarif de la formule choisie F1 ou F2

Paiement annuel (voir tableau) €

6 TOTAL €

Date d'effet souhaitée :

Effet du contrat acquis pour 1 an avec tacite reconduction à réception.

Fait le à

« J'ai pris connaissance des déclarations au verso, et les accepte.
Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions générales Allianz
Pleins Phares COM00309 et conventions spéciales régissant le contrat. »

À retourner à ARCA 11 Bvd Foch 51100 REIMS en joignant votre chèque.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

(précédée de « bon pour accord »)